



Divorce crédit et pension alimentaire

Par **link24350**, le **16/09/2012 à 20:10**

Bonjour,

une procédure de divorce est en cours
es ce que madame ne travaillant pas est solvable pour récupérer la moitié d'un crédit
personnel dont madame est co-empruntrice ?

merci

Par **cocotte1003**, le **17/09/2012 à 04:12**

Bonjour en attendant que le divorce soit réglé vous etes solidaire du paiement des loyers
solvables ou pas. Le crédit va certainement etre attribué à l'un de vous mais attention la
clause de solidarité signée à l'organisme de crédit ne "tombe"pas sous pretexte de divorce,
cordialement

Par **amajuris**, le **17/09/2012 à 13:33**

bjr,
il n'est pas sur que la banque accepte la désolidarisation car le divorce ne la concerne pas;
cdt

Par **link24350**, le **17/09/2012** à **15:05**

donc je peux demander a la banque de payer moi meme le crédit.

par contre si je dois payer une pension comment cela se passe car du coup je vais payer une pension + le crédit a moi tout seul ???

Par **cocotte1003**, le **17/09/2012** à **18:26**

Bonjour, la banque ne veut qu'une seule chose c'est que le montant du crédit soit réglé peu lui importe la personne mais la banque gardera certainement la caution solidaire de madame en cas ou vous ne payez pas. Au moment du divorce pensez bien à noter le montant du remboursement dans vos charges apres le jue décidera du montant éventuel d'une pension. Pensez bien à voir pour l'acte d'achat de votre bien que vous soyez le propriétaire puisque vous allez financer, cordialement

Par **link24350**, le **17/09/2012** à **20:34**

l'acte d'achat de mon bien ?